

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 décembre 2021
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 6 décembre 2021 à 19 h 30 et enregistrée car un nombre limité de citoyens peut y assister tel que l'exige le décret du gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin
 District No 2 - Monsieur Darrell Paré
 District No 3 - Madame Julie Leblond
 District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré
 District No 5 - Monsieur André Roy
 District No 6 - Monsieur Rénaud Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Paul Grondin, pro-maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Paul Grondin, pro-maire, ouvre la séance à 19 h 42 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Paul Grondin fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 15 novembre 2021
4. Dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - Novembre 2021
 - 5.2 Amendement résolutions #21-11-8017 et #21-11-7999 (comités)
 - 5.3 Avis de motion - Amendement au code d'éthique
 - 5.4 Autorisation signature acte notarié - dossier Avenue Provençal
 - 5.5 Résolution Assurances collectives - Suppression de la courte durée
 - 5.6 Bail VIDEOTRON - Autorisation de signature avenant
 - 5.7 Calendrier des séances 2022
 - 5.8 Avis de motion - Règlement taxation 2022

6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Affichage poste vérificateur de passeport vaccinal
 - 7.2 Prix location casse-croûte aréna
 - 7.3 Patinoire extérieure
 - 7.4 Location glace et salle multifonctionnelle
 - 7.5 Location de tables et de chaises
 - 7.6 Politique de soutien aux politiques familiales municipales
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Acceptation soumission - Débitmètres
9. URBANISME
 - 9.1 Adoption du règlement 2021-226 amendant le règlement concernant la circulation et le stationnement
 - 9.2 Adoption des projets de règlements amendant les règlements applicables par la SQ
 - 9.2.1 Projet de règlement 2019-RM-SQ-2 (Colportage)
 - 9.2.2 Projet de règlement 2020-RM-SQ-4 (Animaux)
 - 9.3 Adoption du projet de règlement 2021-227 amendant le schéma d'aménagement révisé (entreposage intérieur)
10. INCENDIE
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. PROCHAINE SÉANCE
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

21-12-8027

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 15 novembre 2021

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 15 novembre 2021 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 15 novembre 2021.

21-12-8028

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Monsieur **Darrell Paré** nous entretient sur :

- Loisirs : rencontre prévue le 13 décembre

Madame **Julie Leblond** nous parle de :

- Comité incendie : septembre : 2 feux, 3 alarmes
octobre : 6 appels
novembre : 6 appels

Madame **Samantha Jalbert-Paré** fait un suivi sur :

- Rien de spécial, aucune rencontre

Monsieur **André Roy** nous entretient sur :

- Rien à date, rencontre pour déneigement à venir

Monsieur **Régnald Drouin** nous parle de :

- Aucune rencontre
- Soirée bénévoles biblio le 10 décembre prochain

Monsieur **Jean-Paul Grondin** nous fait un suivi sur :

- Compte rendu de la rencontre du comité de gestion
- Rencontre Régie intermunicipale
 - o Site Carey fonctionnel, bâtiment Sacré-Cœur-de-Jésus

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - Novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de novembre 2021 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à

l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 307 184,97 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de novembre 2021 au montant de 249 950,14 \$, et un montant de 57 234,83 \$ pour les prélèvements de salaires de novembre 2021.

La Directrice générale donne un résumé des montants plus élevés qui viennent d'être approuvés dans les Comptes à payer.

21-12-8029

ADOPTÉ

5.2 Amendement résolutions #21-11-8017 et #21-11-7999 (comités)

Il est proposé par monsieur Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution #21-11-7999 afin de déléguer monsieur André Roy comme substitut à madame Julie Leblond, pour représenter la municipalité au sein de l'INCENDIE.

21-12-8030

ADOPTÉ

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 21-11-8017 afin de déléguer madame Samantha Jalbert-Paré au lieu de monsieur Jean-Paul Grondin, pour représenter la municipalité au sein du CENTRE COMMUNAUTAIRE Sympathique place ouverte à tous (S.P.O.T.).

21-12-8031

ADOPTÉ

5.3 Avis de motion - Amendement du code d'éthique

Avis de motion est donné par madame Julie Leblond que lors d'une séance ultérieure le Conseil municipal adoptera un nouveau code d'éthique et de déontologie et ce, suite à l'adoption du PL49.

5.4 Autorisation signature actes notariés - dossier Avenue Provençal

Attendu les résolutions 21-09-7959 et 21-09-7971;

En conséquence, il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-Benoit Létourneau et madame Manon Vachon à signer les actes notariés pour finaliser les transactions liées à la cession des terrains suite à la fermeture de l'avenue Provençal.

21-12-8032

ADOPTÉ

5.5 Résolution Assurances collectives - Suppression de la courte durée

Attendu la rencontre entre les employés municipaux et le courtier en assurances;

Attendu les recommandations et explications données par le courtier d'assurances;

Attendu que les employés sont unanimes pour enlever l'assurance invalidité courte durée;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Roy et résolu d'enlever l'assurance invalidité courte durée de la police d'assurances collectives puisque l'Assurance-emploi couvre les employés et que la Municipalité est en accord pour couvrir le délai de carence advenant un accident. Le délai de 7 jours demeurant effectif en cas de maladie.

21-12-8033

ADOPTÉ

5.6 Bail VIDEOTRON - Autorisation signature avenant

Ce point sera traité ultérieurement.

5.7 Calendrier des séances 2022

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le calendrier des séances régulières 2022 comme suit :

JANVIER	Le lundi 17 janvier 2022
FÉVRIER	Le lundi 7 février 2022
MARS	Le lundi 7 mars 2022
AVRIL	Le lundi 4 avril 2022
MAI	Le lundi 2 mai 2022
JUIN	Le lundi 6 juin 2022
JUILLET	Le lundi 4 juillet 2022
AOÛT	Le lundi 22 août 2022
SEPTEMBRE	Le lundi 12 septembre 2022
OCTOBRE	Le lundi 3 octobre 2022
NOVEMBRE	Le lundi 7 novembre 2022
DÉCEMBRE	Le lundi 5 décembre 2022

21-12-8034

ADOPTÉ

5.8 Avis de motion - Règlement de taxation 2022

Avis de motion est donné par madame Julie Leblond que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera le règlement de taxation 2022.

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Jean-Paul Grondin donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier

mois.

Luc Berthold, député Mégantic-L'Érable a fait parvenir une lettre de félicitations au conseil municipal et au maire pour leur élection et assure de sa collaboration tout au long de leur mandat.

Le Cabinet du lieutenant-gouverneur invite les élus à soumettre des candidatures d'aînés de la municipalité dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques visant entre autres à souligner l'excellence du travail bénévole des aînés.

Le Fonds de développement populaire d'East Broughton félicite les nouveaux élus pour leur mandat et suggère la nomination de la conseillère Samantha Jalbert-Paré pour assister aux réunions du conseil d'administration du Fonds.

Une réponse sera expédiée au Fonds spécifiant que c'est monsieur André Roy qui sera le délégué municipal pour assister aux réunions.

La bibliothèque La Bouquinerie a fait parvenir ses prévisions budgétaires 2022.

Réception du jugement de la cour supérieure dans le dossier Ginette Couture.

Le comité organisateur du baseball mineur d'East Broughton souhaite sensibiliser le conseil municipal à la réalité de certaines installations du terrain de balle qui auraient besoin d'être améliorées.

La demande sera analysée lors de la préparation du budget 2022.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Affichage poste vérificateur passeport vaccinal

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu d'entériner la décision du conseil municipal de procéder à l'affichage d'un poste de responsable de la vérification des passeports vaccinaux.

21-12-8035

ADOPTÉ

7.2 Prix location casse-croûte aréna

Attendu la résolution #21-09-7954;

Attendu les comparables vérifiés pour des locations similaires;

En conséquence, il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu de conclure l'entente relative à l'offre d'opération du casse-croûte du Centre des loisirs Desjardins et d'autoriser la Directrice des loisirs et de la culture à signer une entente écrite entre monsieur Breton et la municipalité pour la

saison hivernale 2021-2022, en indexant le tarif mensuel à 200 \$/mois au lieu de 105 \$/mois en raison de l'ajout de produits. Toutes les modalités seront établies dans le contrat. Ladite acceptation est conditionnelle à ce que le locateur fournisse une assurance responsabilité avant le début de la location.

21-12-8036

ADOPTÉ

7.3 Patinoire extérieure

Attendu qu'à chaque année, la municipalité d'East Broughton permet aux citoyens et citoyennes de profiter de la patinoire extérieure située au parc Oasis;

Attendu que les employés à temps partiel qui s'occupaient de la patinoire extérieure lors des dernières années ont manifesté leur volonté de transmettre leurs connaissances pour la saison 2021-2022, mais qu'ils ne sont plus disponibles;

Attendu qu'il n'y a pas d'autres employés disponibles au sein de la municipalité pour occuper cette responsabilité;

Attendu que plusieurs municipalités avoisinantes offrent des contrats pour l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures;

Attendu les dispositions de l'article 28 de la convention collective;

En conséquence, il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu de procéder à l'affichage d'une offre à contrat fixe pour effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure incluant la location des équipements nécessaires.

21-12-8037

ADOPTÉ

7.4 Location glace et salle multifonctionnelle

Attendu que depuis plusieurs années, la municipalité d'East Broughton offre la possibilité aux associations et aux organismes à but non lucratif et aux associations sportives de louer la glace ou la salle de l'aréna pour effectuer des rencontres, des événements ou réunion, et ce, à prix réduit.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Leblond et résolu d'accepter les tarifs inscrits dans le tableau ci-dessous :

	Coût location glace	Coût location de la salle au 2 ^e étage	Coût location combo salle-glace
Location	50\$/heure	125\$ + 35\$ frais	50\$ + 160\$: 210\$

régulière		désinfections : 160\$	
Organisme à but non lucratif (OBNL)	50\$/heure	Gratuit	50\$/heure de glace
Évènement des associations (En contexte de fête et non de la pratique du sport)	50\$/heure	125\$ + 35\$ frais désinfections : 160\$	Glace gratuite lors de la location de la salle : 160 \$

21-12-8038

ADOPTÉ

7.5 Location de tables et de chaises

Attendu que depuis plusieurs années, la municipalité d'East Broughton possède approximativement 80 tables blanches et plusieurs chaises;

Attendu qu'au cours des dernières années, la municipalité a reçu quelques demandes de location des tables et des chaises par des particuliers pour des événements privés à l'extérieur des bâtiments municipaux;

Attendu que la directive a toujours été que la Municipalité ne loue pas les tables et les chaises pour des événements privés à l'extérieur des bâtiments municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rénaud Drouin de procéder à la location des tables et des chaises selon les tarifs suivants pour des particuliers qui désirent faire des événements à l'extérieur des bâtiments municipaux :

- Location de 10 tables ou moins :
10 \$ par table / jour
Après 10 tables, ajouter 5 \$ par table supplémentaire
- Location de 50 chaises ou moins :
2 \$ par chaise / jour
Après 50 chaises, ajouter 1 \$ par chaise supplémentaire

La municipalité n'est pas responsable du transport des équipements.

□ Il est également résolu de continuer à prêter gratuitement les tables et les chaises pour les locations à l'aréna et à la salle du conseil ainsi que pour les OBNL.

21-12-8039

ADOPTÉ

7.6 Politique de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton présente en 2021-2022, sur une base collective avec la MRC des Appalaches, une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton s'est engagée dans une démarche collective avec la MRC des Appalaches dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

SUR LA PROPOSITION de monsieur André Roy, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal :

d'autoriser monsieur Marc-André Cloutier, coordonnateur de projets municipaux, à signer au nom de la Municipalité d'East Broughton tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

de confirmer que madame Samantha Jalbert-Paré est l'élue responsable des questions familiales.

21-12-8040

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation soumission - Débitmètres

Attendu la réception de 2 soumissions, il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu d'accepter la soumission de de HydroExperts au montant de 4 047,30 \$ avant taxes pour effectuer l'authentification de la justesse de certains débitmètres pour les eaux brutes et usées. Le soumissionnaire retenu ayant déjà une connaissance du mandat suite à certains travaux effectués. La soumission de HydroExperts relative à la validation du canal Parshall (eaux usées) au montant de 975 \$ plus taxes est également acceptée.

Lecomte	3 850 \$ + taxes
---------	------------------

HydroExperts	4 047,30\$ + taxes
--------------	--------------------

21-12-8041

ADOPTÉ

9. URBANISME**9.1 Adoption du règlement 2021-226 amendant le règlement concernant la circulation et le stationnement**

ATTENDU qu'un avis de motion pour amender le règlement 2016-196 sur la circulation et le stationnement a été adopté à la séance du conseil du 27 septembre 2021;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut amender le règlement sur la circulation et le stationnement afin de préciser le nouveau stationnement sur la rue Beaudoin;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut amender le règlement sur la circulation et le stationnement afin d'enlever l'avenue Provençal de la liste des voies de circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2021-226 visant à amender le règlement 2016-196 sur la circulation et le stationnement en y ajoutant ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
Les annexes jointes au présent règlement en font aussi parties intégrantes.

ARTICLE 2 AJOUT À L'ARTICLE 19 STATIONNEMENT

L'article 19 A intitulé **ESPACES DE STATIONNEMENT AJOUTÉS** est ajouté à la suite de l'article 19 **STATIONNEMENT (PLUS DE 24 HEURES)** et est énoncé comme ainsi :

1. Sur la rue Beaudoin, face au Marché Tradition, sont ajoutés 5 espaces de stationnements ayant 2,75 m de largeur (9 pieds) et 6,1 m de longueur (20 pieds);
2. Sur la rue Beaudoin, de part et d'autre du Marché Tradition, sont ajoutés 4 espaces de stationnement ayant 2,75 m de largeur (9 pieds) et 6,1 m de longueur (20 pieds);

ARTICLE 3 AJOUT DE L'ARTICLE 22 A; FERMETURE DE RUE OU D'AVENUE

L'article 22 A intitulé **FERMETURE DE RUE OU D'AVENUE** est ajouté à la suite de l'article 22 intitulé **CONFORMITÉ À LA SIGNALISATION** et est énoncé ainsi;

1. L'avenue Provençal est retirée définitivement de la liste des voies de circulation de la Municipalité d'East Broughton;

ARTICLE 4 ANNEXES

1. L'annexe G intitulée espaces de stationnement définis sur la rue Beudoin est ajoutée à la liste des annexes;
2. L'annexe H intitulée avenue Provençal retirée de la liste des voies de circulation de la Municipalité d'East Broughton est ajoutée à la liste des annexes.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

21-12-8042

ADOPTÉ

9.2 Adoption des projets de règlements amendant les règlements applicables par la SQ

9.2.1 Projet de règlement 2019-RM-SQ-2 (Colportage)

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 novembre 2021;

ATTENDU les règlements applicables par la SQ concernant le colportage sur le territoire de la Municipalité d'East Broughton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2019-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la sûreté du Québec.

Le règlement complet est disponible au bureau municipal pour consultation.

21-12-8043

ADOPTÉ

9.2.2 Projet de règlement 2020-RM-SQ-4 (Animaux)

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 novembre 2021;

ATTENDU les règlements applicables par la SQ concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité d'East Broughton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la sûreté du Québec.

Le règlement complet est disponible au bureau municipal pour consultation.

21-12-8044

ADOPTÉ

9.3 Adoption du projet de règlement 2021-227 amendant le schéma d'aménagement révisé (entreposage intérieur)

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité d'East Broughton, par la résolution 2021-04-7867, a demandé à la MRC des Appalaches d'amender le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser un nouvel usage « entreposage intérieur » exclusivement sur le lot 4 543 655 localisé en affectation minière;

ATTENDU qu'un avis de motion pour le projet de règlement 206 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches a été adopté à la séance du conseil du 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement 206 adopté par la MRC des Appalaches a pour effet d'autoriser un nouvel usage « entreposage intérieur » exclusivement sur le lot 4 543 655 localisé en affectation minière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2021-227 amendant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser un nouvel usage « entreposage intérieur » exclusivement sur le lot 4 543 655 localisé en affectation minière et décréter ce qui suit;

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.3.3.4, GRILLE DES USAGES AUTORISÉS DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

L'article 4.3.3.4 est modifié selon les modalités suivantes :

Première modalité :

La grille des usages autorisés dans le périmètre d'urbanisation de l'article 4.3.3.4 est modifiée en ajoutant une condition 3 (en noir ci-dessous) à la dernière colonne (Affectation minière dans la municipalité d'East Broughton) de la catégorie d'usage «Commerce et service» :

CATÉGORIE D'USAGE	AFFECTATION MINIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON
HABITATION	NON
COMMERCE ET SERVICES	NON (voir condition 3)
INDUSTRIE (voir condition 2)	OUI
EXPLOITATION AGRICOLE	OUI
EXPLOITATION MINIÈRE	OUI
SERVICE D'UTILITÉ PUBLICS	OUI

(selon la terminologie identifiée au point 4.1)	
ÉQUIPEMENTS OU SERVICES COMMUNAUTAIRES (selon la terminologie identifiée au point 4.1)	NON
CARRIÈRE ET SABLIERE	NON

Deuxième modalité :

Après le texte de la condition 2, la nouvelle condition 3 suivant est ajoutée :

CONDITION 3 :

Spécifiquement pour le lot 4 543 655, localisé dans la municipalité d'East Broughton, l'usage «entreposage intérieur» est autorisé.

21-12-8045

ADOPTÉ

10. **INCENDIE**

Aucun point à l'ordre du jour.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions furent posées sur les sujets suivants :

- Étude géotechnique
- Dossier Ginette Couture
- Honoraires de 275 000\$
- Description du projet du S.P.O.T.
- Signification de PL49
- Bâtisse au terrain de jeu
- Publication des salaires de tous les employés municipaux
- Lien de parenté entre vérificateurs comptables et membres du conseil municipal
- Utilité des débitmètres achetés
- Stationnement dans les rues la nuit
- Cabane de la patinoire extérieure
- Fermeture définitive de la piscine
- Rencontre firme comptable 13 décembre
- Projet Régie intermunicipale à venir
- Location des chaises et des tables
- Location de salle
- Coordonnées des élus
- Rentabilité du CVT
- Rues pas assez larges secteur du CVT
- Fermeture Avenue Provençal
- État des finances municipales actuelles
- Reprise des immeubles

- Cause André Vachon Olimag
- Impact dépôt nouveau rôle sur taux de taxation 2022

Suivis à faire à la prochaine séance :

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 17 janvier 2022 à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 21 h 13.

21-12-8046

ADOPTÉ

Jean-Paul Grondin, Pro-maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière